

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le 10 avril à 20h00 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 3 avril 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, Mme ROUFFIGNAC, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, M. PAJAK, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, Melle CHABRIER Marie, Mme RICHIER, M. ROUGELOT, M. MORIN, M. AUDONNEAU, M. DESSAUX, Mme DEZARD, M. DEMEURE, Mme OVERZEE, Mme ODIENNE, Mme GHEERBRANT, M. ETIENNE, Mme LAGRANGE, Mme BOURDARIAS, M. DESHAYES, M. MARI, Mme DESMEDT.

Absents : M. ENJARY, Mme PETRUZZELLA (pouvoir donné à M. AUDONNEAU).

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marie CHABRIER

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h05.

En préambule, Monsieur LESTIEN annonce qu'il y aura deux conseils ce soir : le premier relatif au Débat d'Orientation Budgétaire et le second pour le vote des budgets. Ceci est dû au calendrier puisque l'année de renouvellement des conseils municipaux, le budget doit être voté avant le 15 avril. L'année prochaine le débat aura lieu plusieurs semaines avant le vote du budget de manière à prendre en considération toutes les attentes et demandes dans le cadre des réunions de la commission de finances.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur LESTIEN annonce que le dispositif est en place mais qu'il n'a pas encore signé de décision.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14 ET 21 MARS 2008

Conseil du 14 mars 2008

➤ *Pas de remarque*

Conseil du 21 mars 2008

Remarque de Monsieur ETIENNE au sujet des indemnités du maire et des adjoints. En réponse à une question de Monsieur MORIN à laquelle, Monsieur ETIENNE a répondu, Monsieur ETIENNE demande à ce que la rédaction soit modifiée comme suit : « Monsieur ETIENNE répond que les six élus qui se sont abstenus l'ont fait tout simplement parce que les indemnités du maire et de ses adjoints ne concernent que les membres de l'équipe municipale majoritairement élue ».

Remarque de Madame BOURDARIAS concernant l'élection de la 4^{ème} commission (scolaire petite enfance) : « En réponse à une question sur leur non-participation à cette commission, trois élus de la minorité informent qu'ils ne souhaitent pas intégrer la commission scolaire car ils sont déjà impliqués en tant que membres d'associations de parents d'élèves.

En réponse à cela, Monsieur LESTIEN en avait profité pour faire une intervention sur le rôle des membres d'associations en parallèle du rôle de conseiller municipal, et qu'il serait vigilant à ce que ces rôles soient bien distincts», cette règle valant pour toutes les associations.

Remarque formulée par Madame ROUFFIGNAC concernant le pouvoir qu'elle a donné pour ce conseil. Le pouvoir a été donné à Monsieur DESSAUX et non à Monsieur DESHAYES par ailleurs déjà porteur d'un pouvoir.

Remarque formulée par Monsieur DEMEURE au sujet du relèvement du nombre de délégués auprès de la C.C.P.L.. Ce n'est pas Monsieur DEMEURE qui a posé cette question mais Monsieur DESHAYES.

Remarque formulée par Madame DESMEDT au sujet des questions diverses. Monsieur LESTIEN avait évoqué l'actualisation des prix de certains marchés du gymnase. Ce point ne figure pas dans le compte rendu.

Question relative à la présentation du compte rendu : Est-il possible d'avoir une entête mairie ? Question posée par Monsieur DESHAYES.

➤ Ces remarques et cette question prises en compte, les comptes rendus sont approuvés par 27 voix en ce qui concerne le conseil du 14 mars et par 26 voix 1 abstention en ce qui concerne le conseil du 21 mars.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur PAJAK remercie Monsieur BOUCHON pour son engagement au service de la commune depuis 1995 et son action en tant qu'adjoint aux finances.

Messieurs PAJAK et BOUCHON présentent ensuite une série de planches et graphiques sur la maquette budgétaire et les principes généraux de la comptabilité des collectivités locales.

Sont ensuite présentés des histogrammes :

A) Fonctionnement

1) Recettes

* Evolution des produits de gestion courante (restauration scolaire et autres recettes des services) pour les années 2006-2007 en réel jusqu'à l'année 2014 en prospective à partir de 2008.

Monsieur ETIENNE demande si l'évolution des recettes de restauration scolaire est en corrélation avec l'évolution démographique ?

Monsieur MORIN rappelle qu'il est difficile de faire des prévisions en ce qui concerne les effectifs scolaires et cite le cas du lotissement du Jeu de Paume qui devait entraîner la construction d'un deuxième groupe scolaire qui n'a jamais été construit puisque dans les faits il n'y a pas eu nécessité.

Madame LAGRANGE précise que la fréquentation des services périscolaires dépend avant tout du travail des parents et que ces dernières années le pourcentage d'enfants qui restent à l'interclasse a cru pour atteindre 85 % à l'école élémentaire et quasiment autant à l'école maternelle.

* Evolution des impôts et taxes toujours en réel sur 2006-2007 en prospective au delà avec un taux d'évolution de 2 % par an.

* Evolution des dotations, subventions et participations. Monsieur BOUCHON donne les explications sur le pic de 2006 qui correspond à une recette du fonds interdépartemental de péréquation de la taxe professionnelle. Ceci est dû au fait qu'un certain nombre de salariés d'une entreprise de construction automobile implantée dans les Yvelines résident à Forges. Le nombre de forgeois concernés pouvant varier cette recette n'est pas considérée comme pérenne et n'est donc pas reprise dans la prospective.

* Evolution des recettes globales de fonctionnement de 2006 à 2014

2) Dépenses

* Evolution des charges à caractère général (dépenses de fonctionnement des services) de 2006 à 2014.

* Evolution des charges de personnel de 2006 à 2014.

* Evolution des annuités de la dette de 2006 à 2014 avec incorporation des incidences de l'emprunt du gymnase et de l'emprunt pour l'acquisition d'une partie du centre d'accueil (bâtiment Vitalys).

* Evolution de la charge de la dette de 2006 à 2014 avec toujours l'incidence du gymnase et de Vitalys. De 4,50 % en 2008, la charge monte à 12,26 % en 2009 pour ensuite repasser en dessous de 10 % en 2013.

* Evolution des dépenses totales de fonctionnement de 2006 à 2014.

B) Investissement

1) Recettes

* Evolution de l'autofinancement net avec incidence du gymnase et de Vitalys dès 2009.

* Evolution de la courbe ciseaux qui représente l'évolution des recettes de fonctionnement par rapport à l'évolution des dépenses de fonctionnement. Les recettes ne doivent pas être rattrapées par les dépenses de manière à maintenir l'autofinancement sinon des ajustements sont nécessaires : plus de recettes ou moins de dépenses ou les deux.

2) Dépenses

* Présentation d'une méthodologie pour aboutir à une planification à long terme des dépenses d'investissement.

* Présentation d'une liste d'acquisitions et de travaux qui a servi à élaborer le projet de budget 2008.



En conclusion, présentation des lignes de conduite à tenir pour les six années à venir, comme par exemple :

○ En recettes de fonctionnement, ajuster tous les ans les coûts des services, définir une politique sur les recettes fiscales ...

○ En dépenses de fonctionnement, rechercher toutes les formes d'économies dans nos dépenses obligatoires de fonctionnement, tenir compte de tous les amortissements que nous devons inscrire maintenant chaque année, maintenir absolument un prélèvement pour investissement important ...

○ En recettes d'investissement, rechercher systématiquement toutes les subventions d'investissement possibles, optimiser l'emprunt tout au long du mandat ...

○ En dépenses d'investissement, suivre les inscriptions définies par la programmation ...

Monsieur LESTIEN remercie Messieurs BOUCHON et PAJAK pour cette présentation qui relève plus d'un cadrage budgétaire que d'un réel débat d'orientation, dans la mesure où il s'agit d'un budget de transition qui reprend les projets initiés et les opérations en cours. Dès l'année prochaine les choix à faire se situeront dans la marge de manœuvre dégagée par différence entre les recettes et l'évolution prévisible des postes de dépense courants. Il y a donc un lien évident entre le fonctionnement et les possibilités de financement en investissement. Les débats d'orientation serviront à dégager des tendances en vue de faire des choix. Monsieur LESTIEN souhaite que les commissions, dans le cadre de la préparation des budgets, s'inscrivent dans une véritable logique de programmation.

Monsieur LESTIEN cite l'exemple de la commission cohésion sociale pour laquelle il y aura sans doute des dépenses nouvelles à financer. Si besoin est, il sera posé la question de retarder certains travaux pour permettre la prise en charge de ces dépenses ou pour prendre en considération tout nouveau sujet. Dans le même état d'esprit pour des projets importants en investissement, le recours à l'emprunt au delà de ce qui est envisagé pour le gymnase et les bâtiments du centre d'accueil devra être étudié. L'objectif est de réaliser nos ambitions tout en tenant compte du principe de réalité et de précaution budgétaire, mais sans se laisser enfermer par ce même principe. Le projet de budget qui sera présenté lors du deuxième conseil ne traduit pas encore tout cela, ne serait ce que pour des raisons de calendrier.

Ce projet est donc un projet de prudence : prise en compte des investissements déjà engagés et des charges de fonctionnement existantes, ce qui signifie que des réajustements devront être faits à l'occasion du budget supplémentaire.

Madame LAGRANGE demande ce qui est envisagé pour les années à venir : vote d'un budget primitif puis d'un budget supplémentaire ou vote d'un seul budget en début d'année avec reprise des résultats antérieurs et modifications éventuelles par décisions du conseil municipal (décisions modificatives).

Monsieur BOUCHON répond que le passage à un budget par an éventuellement corrigé par des décisions modificatives est le souhait du receveur depuis plusieurs années. Le passage à un budget nécessite un excellent travail de préparation en début d'année pour anticiper tous les besoins jusqu'à la fin de l'exercice comptable.

Madame LAGRANGE expose que le système des décisions modificatives est pernicieux entraînant notamment une perte de lisibilité du budget.

Monsieur LESTIEN insiste sur les propos précédents de Monsieur BOUCHON sur le travail de préparation du budget : c'est bien la qualité de ce travail qui conditionnera la pertinence du budget.

Le suivi budgétaire sera par ailleurs renforcé pour la détection et la préparation des ajustements qui resteront nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25.

Le Maire,

Antoine LESTIEN